

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 24 (1994)  
**Heft:** 3

**Artikel:** On en parle : pas de guerre des ondes, mais...  
**Autor:** R.H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-829138>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PAS DE GUERRE DES ONDES, MAIS...

On en parle

Les progrès de la technologie en communication ont permis de mettre à la disposition des personnes âgées une sorte de bip, leur permettant d'alerter immédiatement leur entourage, ainsi qu'une centrale d'alarme en cas de besoin. Cette formule est exploitée à Genève sous l'appellation *Télécontact* et, dans le reste de la Suisse romande, *Sécutel*. Pour la mise en service du système, les PTT ont donné une fréquence précise à ces organisations, lesquelles ont mis les appareils en location auprès des personnes concernées, pour un prix de quelque Fr. 25.— par mois. Or, du jour au lendemain, les PTT, dans le cadre de la mise en service d'un miniteléfax de poche, qui fonctionnera précisément sur cette fréquence dans toute l'Europe, ont été contraintes de changer la fréquence utilisée jusqu'ici.

Seule solution pour que le système Téléalarme/Sécutel continue à fonctionner: fournir une nouvelle fréquence, et transformer tous les appareils en service, une opération actuellement en cours. Prix de l'adaptation: environ Fr. 500.— par appareil. On en compte quelque 1400 à Genève et 2000 dans le reste de la Suisse romande.

Là où le bas blesse: les PTT n'assurent pas les frais d'adaptation! Cette information a été précisée par lettre aux associations intéressées.

## Pas à la charge de l'abonné

Michel Mansey, directeur de *Télécontact* à Genève est formel: «En aucun cas, les abonnés au système n'auront à supporter les frais que les PTT ne veulent pas assumer. Mais nous nous sommes entendus avec les autres associations et même mandaté un avocat pour défendre notre cause. Il reste plusieurs points à éclaircir».

Les transformations ont déjà commencé, elles s'effectuent à raison d'environ 50 appareils par semaine. A fin juillet, date

prévue pour la mise en service de la nouvelle fréquence, tout sera prêt: en attendant, les deux fréquences sont utilisées afin que tous les appareils soient desservis, transformés ou pas. Pourquoi les PTT, qui avaient accordé l'ancienne fréquence il n'y a que peu de temps, doivent-elles changer de longueur d'ondes? «Parce que le nouveau système Ermès, desservant les miniteléfax, fonctionnera dans toute l'Europe sur cette même fréquence. Raison pour laquelle la Suisse ne pouvait pas faire exception. L'inconnue aujourd'hui réside dans le fait de savoir si les PTT peuvent réellement

se décharger du paiement de la facture des adaptations des appareils romands». Si oui, ce seront les associations distributrices qui devront s'en occuper, et lorsque l'on sait qu'il s'agit d'œuvres sociales, cela pourrait faire mal!

R.H.

en complément à votre AVS et à votre retraite professionnelle, les



Assurance-vie

vous assurent

- un revenu régulier garanti
- une répartition des bénéfices
- des avantages fiscaux

N'hésitez pas à demander la visite d'un conseiller, sans engagement

Siège : Caroline 11 - CP 288 - 1001 Lausanne

Tél. 021/348 23 29

Agence : World Trade Center Lausanne - Gratta-Paille 2

CP 456 - 1000 Lausanne 30 Grey - Tél. 021/348 28 19

Bureau : Remparts 19 - 1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024/22 45 22